

Module :
Certificat de Spécialité d'AES
«Accompagnement de la vie en structure collective»

Calendrier prévisionnel de formation

Du 2 mars 2021 au 14 octobre 2021
Horaires journaliers : 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

N° de semaine	Dates	Nombre d'heures
S9	mardi 2, mercredi 3, jeudi 4 et vendredi 5 mars 2021	28 heures
S13	mardi 29 mars, mercredi 30 mars et jeudi 1er avril 2021	28 heures
S18	mardi 4, mercredi 5, jeudi 6 et vendredi 7 mai 2021	28 heures
S36	mardi 7, mercredi 8 et jeudi 9 septembre 2021	21 heures
S39	Mardi 28, mercredi 29 et jeudi 30 septembre 2021	21 heures
S41	Mardi 12, mercredi 13 et jeudi 14 octobre 2021	21 heures
Nombre d'heures totales de formation en centre		147 heures

STAGE ou période de professionnalisation

- ↪ Si le lieu employeur correspond à la spécialité préparée : pas de stage en externe (à la condition d'effectuer au moins 175h en emploi sur la durée de la formation)
- ↪ Si le lieu employeur ne correspond pas à la spécialité préparée : obligation de stage de 175 heures lié à la spécialité : *entre le 6 avril et le 5 juin (une période de 5 semaines) Cette période peut être décalée en période d'été sur juin juillet.*
- ↪ S'il n'y a pas de lieu employeur, obligation d'un stage de 175 heures lié à la spécialité : *entre le 6 avril et le 5 juin (une période de 5 semaines) Cette période peut être décalée en période d'été sur juin juillet.*